

LA VIE COMMUNALE DE LONRAI

LES VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL :

En ce début d'année 1980, avec les membres du Conseil Municipal, j'ai le plaisir de vous présenter mes voeux les meilleurs pour cette nouvelle année.

Que 1980 vous apporte les satisfactions, tant familiales que professionnelles, que vous attendez. Que les jeunes voient leurs efforts scolaires récompensés et que chacun arrive à trouver l'emploi à sa mesure.

Nous espérons pouvoir vous apporter en cette année quelques améliorations de vie, notamment dans les services que la commune met à votre disposition.

Selon la tradition, nous profitons de cette lettre pour faire ensemble le point de l'année écoulée.

LE MAIRE,

X. TAUPIN

REALISATIONS DE 1979

VOIRIE :

- Le complément des travaux concernant l'écoulement des eaux pluviales à Montperthuis (VC 5) a été reculé du fait du montant du projet. La Participation à 50% Commune et à 50% Riverains semble difficile pour ces derniers. Le projet sera donc revu sur d'autres bases en janvier 1980 lors de l'établissement du budget primitif.

CURAGE DES FOSSES. L'effort commencé l'an dernier a été poursuivi et semble donner de bons résultats.

GOUDRONNAGE de la COUR de l'ECOLE.: Voté au budget supplémentaire 1979 pour 17000F ; il sera réalisé en 1980.

LOTISSEMENT DES LONGCHAMPS/ La rue de Parc (longeant le Parc du Château) reste à la charge de la commune: Le goudronnage devrait être réalisé au début de 1980. Le retard pris par l'entreprise n'a pas permis de le faire en 1979 comme c'était prévu.

NOTE: Sur un plan général, la Voirie de Lonrai n'est pas en bon état. En 1979 seules des pièces ont pu être réalisées. En 1980, nous espérons pouvoir programmer des revêtements complets superficiels.

PANNEAUX DE SIGNALISATION/ DIRECTION DES VILLAGES ET LIEU-DITS.

Votés au budget primitif de 1979, ils sont enfin arrivés et vont être posés en janvier.

Afin d'améliorer la sécurité, certains panneaux "STOP" vont être posés en janvier le long de la Départementale N°2 et de la D N°1.

LES IMPOTS LOCAUX :

L'idée maîtresse retenue par le Conseil est de maintenir l'augmentation des Impôts en suivant l'augmentation du coût de la vie (soit autour de 10 %).

Evolution 1979 par rapport à 1978 :

	Part Communale		Part Départementale
		:	
	Vote Conseil Municipal	:	Vote Conseil Général
		:	
Foncier non bâti	+ 0,5 %	:	+ 18 %
		:	
Foncier bâti	+ 4,9 %	:	+ 26 %
		:	
Taxe d'Habitation	+ 16,6 %	:	+ 29 %
		:	
Taxe Professionnelle	+ 49 %	:	+ 143 %
		:	
TOTAL Impôt Direct	+ 10 %	:	+ 41 %

MOYENNE : + 25 %

Comme vous pouvez le constater, l'augmentation de votre feuille d'impôts ne dépend pas uniquement du vote de la commune.

LES ORDURES MENAGERES :

A partir du 1er janvier 1980 le ramassage se fera régulièrement tous les 15 jours le vendredi.

Nous sommes conscients que dans les lotissements les ordures ménagères posent un problème. Le Conseil est prêt à réétudier les fréquences de ramassage. Il faut savoir que toute charge nouvelle entraînée par plus de passage provoquera une majoration de la taxe correspondante sur votre feuille d'impôts, ceci en dehors des quatre autres taxes communales perçues.

LA SCOLARISATION :

Depuis la rentrée un deuxième poste d'institutrice a été créé. Madame BIDAULT enseigne donc maintenant avec Madame HENNEQUIN.

Le Conseil Municipal a accepté avec grande satisfaction cette nouvelle nomination. Après les nombreuses discussions liées à un éventuel regroupement pédagogique (lequel a échoué du fait des autres communes) le Conseil note avec satisfaction l'amélioration des conditions pédagogiques du fait de cette création et reste toujours ouvert à la création d'une classe maternelle.

ARBRE DE NOEL :

Comme l'an dernier un arbre de Noël a eu lieu à l'école. Le Conseil remercie les enfants de leur invitation au spectacle très réussi qu'ils ont présenté et du verre de l'amitié qui a suivi.

AFFAIRES SOCIALES :

Une aide aux familles envoyant leurs enfants en centre aéré ou en colonie de vacances sera prévue lors de l'établissement du budget primitif 1980. Cette aide sera modulée en fonction des ressources des familles.

Nous demandons aux familles intéressées de bien vouloir se faire inscrire à la Mairie avant la fin Janvier 1980.

URBANISME :

Dans sa séance du 10 Novembre 1979 le Conseil Municipal a accepté le principe de l'étude d'un plan d'occupation des sols (P.O.S.).

Cette décision a été prise face à la multiplicité des demandes de certificats d'urbanisme dans tous les secteurs de la commune ce qui tôt ou tard aurait entraîné des charges trop importantes pour le contribuable tout en n'apportant un profit qu'à quelques privilégiés.

Ce plan aura pour but, l'organisation des constructions dans la commune en maintenant en place une activité agricole.

Le Conseil reste toujours maître de la décision finale, car ce plan sera réalisé pour 10 années.

Il est approuvé par le Préfet et est opposable aux tiers.

BATIMENTS COMMUNAUX :

TOUT LE MONDE a su la vente du presbytère.

. ceci a été décidé par la suite d'un besoin d'une salle polyvalente (pouvant éventuellement servir de cantine et ouverte à toute association) face à l'augmentation de la population.

Le presbytère demandant beaucoup de travaux, le Conseil a préféré le vendre comme habitat et réaliser une salle plus fonctionnelle.

L'IDEE maîtresse est le maintien du patrimoine communal, le capital ainsi disponible sera réinvesti dans un nouveau bâtiment communal, mieux adapté aux besoins actuels et à venir.

LE PARKING prévu l'an dernier, sera réalisé en même temps que le bâtiment en début 1981 époque à laquelle les communes pourront récupérer la T.V.A.

ETAT CIVIL :

Au cours de 1979,
il a été enregistré : 6 naissances,
 7 mariages.
Nous avons eu à déplorer 6 décès.

Le dernier recensement complémentaire réalisé en octobre 1979 faisait ressortir une population réelle de 686 habitants contre 567 à pareille époque en 1977.

COMITE DES FETES

=====

Président : M. C. LE BRETON
Vice-Président : M. J. BAILLEUL
Trésorière : Mme EPINETTE
Secrétaire : Mme DUBOUST
Commissaire : M. ROMAIN
Membres : M. X. TAUPIN
M. ou Mme MICHEL
Mme SEICHAIS
Mme LETARD
M. et Mme SOREL
M. CROISE.

Le Président et les Membres vous adressent leurs meilleurs voeux pour 1980 - et vous rappellent que les bonnes volontés sont toujours les bien venues au sein du Comité.

Ils vous invitent à venir nombreux à
L'ASSEMBLEE GENERALE LE VENDREDI 18 JANVIER 1980
A 20H30, POUR LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

Toutes les candidatures seront les bienvenues.

Il nous faudrait 7 membres de plus pour un meilleur fonctionnement.

CALENDRIER POUR 1980 :

16 février	: Concours de coinchée
15 juin	: Fête annuelle
14 septembre	: Rallye vélo
18 octobre	: Bal
13 décembre	: Concours de Belote.